



se2009.eu

PC.DEL/972/09
10 December 2009

Original: FRENCH

La Présidence suédoise de l'Union européenne

**OSCE Conseil Permanent No. 785
Vienne 10 Décembre 2009**

Intervention de l'Union européenne sur la votation interdisant la construction de minarets en Suisse

L'Union européenne voudrait remercier la délégation Suisse de son intervention. Elle a pris note du résultat de la votation populaire, organisée le 29 novembre dernier contre la recommandation du Gouvernement et du Parlement suisses, qui interdit la construction de nouveaux minarets en Suisse. Elle relève que ce référendum n'empêche pas les musulmans de pratiquer leur religion et n'interdit pas la construction de nouveaux lieux de cultes.

L'Union européenne note que Mme Calmy-Rey, Conseillère fédérale et Cheffe du Département des Affaires étrangères suisse, a indiqué, dans le discours qu'elle a prononcé lors du Conseil ministériel d'Athènes, que le Gouvernement suisse était préoccupé par ce vote.

L'Union européenne est fondée sur le respect des droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales comme le précise l'article 2 du traité sur l'Union européenne, y compris la liberté de croyance et de religion. Elle est également particulièrement attachée aux valeurs

Postal address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Visitor's address
Obere Donaustrasse 49-51
1020 Vienna, Austria

Telephone
+43 (0) 1 217 53 0

Fax
+43 (0) 1 217 53 380

E-mail: osse-del.wien@foreign.ministry.se
euoffice@osce.org

de tolérance et de non-discrimination. Elle s'oppose à toute mesure qui puisse stigmatiser l'ensemble des personnes pratiquant une religion.

Nous soulignons l'importance de l'acquis de l'OSCE en matière de libertés fondamentales et de tolérance et non-discrimination depuis l'Acte final d'Helsinki. Ces sujets sont parmi les priorités de l'UE.

L'UE soutient l'action menée par l'OSCE en matière de tolérance et de non-discrimination et réitère son soutien au BIDDH et aux trois Représentants personnels de la présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination.

L'Union européenne forme le vœu que le résultat de ce vote ne nuise pas à la bonne intégration des musulmans de Suisse et que leur liberté de croyance soit pleinement respectée, en ligne avec les engagements que nous avons pris au sein de l'OSCE.

La TURQUIE, la CROATIE* et l'ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE*, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZEGOVINE, le MONTENEGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'UKRAINE et la GEORGIE se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.